

NOTE à l'attention des DEMANDEURS (particuliers / entreprises)

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute autorisation d'occupation du domaine public, une demande doit être effectuée à l'aide d'un imprimé spécifique (voir au verso)

Il est à remplir et renvoyer pour tous travaux exécutés sur le domaine public ou toute occupation du domaine public :

Exemple :

- *déménagement/emménagement
 - *dépôt de bennes,
 - *dépôt de matériaux,
 - *de pose de palissades,
 - *d'installation d'échafaudages
- *emplacement marché
 - *etc...

La demande d'autorisation d'occupation du domaine public est **à faire parvenir à la Mairie au moins huit jours avant le début des travaux**. Le document peut être retourné par courrier, par fax ou déposé en mairie dûment remplis et signés.

Par courrier :

Monsieur le Maire
MAIRIE
23 Rue de la Gare
67490 DETTWILLER

Par fax :

03 88 91 48 74

Par courriel :

info@dettwiller.fr

L'autorisation vous sera adressée par courrier postal, dans un délai de 8 jours. Elle indiquera le montant des droits afférents et éventuellement perceptible. Le règlement devra être effectué auprès du Trésor Public.

RENSEIGNEMENTS :

Mairie de Dettwiller
TLJ de 8h00 à 12h00 et 16 h 00 à 18 h 00
info@dettwiller.fr